



LEROUX KHLOE  
LA KOCOTTE FERMIERE  
LE BOURG  
46230 MONTDOUMERC

Votre référence client :

**74626213**

Votre service client :

Informations, Conseils,  
Services, Livraisons

Du Lundi au Vendredi

De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



**Tél : 0 980 98 50 50**

(coût d'un appel local selon  
opérateur)



[https://espace-clients.  
antargaz.fr/connexion](https://espace-clients.antargaz.fr/connexion)



Antargaz  
Service clients  
26 Rue Emile Decorps  
CS 60041  
69625 Villeurbanne

**Réf. bancaire :**

FR76 1820 6004 2865 0982 7711 557

AGRIFRPP882

TVA FR01572126043

SIRET 57212604300791

1/2

## FACTURE

**N° 4774095 du 13/08/2024**

|                                          |            |                   |
|------------------------------------------|------------|-------------------|
| Gaz et Prestations ( Hors Toutes Taxes ) |            | 533,35 EUR        |
| TICPE autres usages <sup>(2)</sup>       |            | 12,90 EUR         |
| <b>Montant Hors TVA</b>                  |            | <b>546,25 EUR</b> |
| Montant base taxable 20.00% sur          | 546,25 EUR | 109,25 EUR        |
| <b>Montant TVA</b>                       |            | <b>109,25 EUR</b> |
| <b>Montant TTC en notre faveur</b>       |            | <b>655,50 EUR</b> |

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 23/08/2024

(2) TICPE : La taxe intérieure de consommation sur les Produits Energétiques s'applique à toutes les autres bouteilles depuis le 01/04/2018. Son montant depuis le 01/04/2018 est fixé à 66,30€ ht/Tonne et reste inchangé pour l'année 2019 (Loi de Finance 2019)

Attention ANTARGAZ change de domiciliation bancaire.

Effectuez vos virements sur l'IBAN suivant : FR76 1820 6004 2865 0982 7711 557 BIC: AGRIFRPP882

Simplifiez-vous la vie grâce à votre espace client !

Munissez-vous de cette facture et connectez-vous sur <https://espace-clients.antargaz.fr>

La présente facture est établie conformément aux conditions générales et particulières de vente d'Antargaz connues du destinataire de cette facture.

Conformément à la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur cette facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Antargaz n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie : [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou par courrier : Le médiateur national de l'énergie, Libre Réponse n°59252- 75443 PARIS Cedex 09

### La somme à payer sera prélevée sur le compte ci-dessous désigné

Date du prélèvement : **23/08/2024**

Montant du prélèvement: **655,50 EUR**

#### Références du compte :

Code établissement :

17807

Code guichet :

\*\*\*\*24

N° de compte :

\*\*\*\*\*531\*

Clé RIB :

\*\*

RUM: 00C07462621301

ICS: FR51ZZZ000256

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre agence.